

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Note d'information

Paris, le 28 octobre 2021

Cahier revendicatif CFDT santé-sociaux pour le 30 novembre 2021

La CFDT santé-sociaux porte pour les professionnels du secteur social et médicosocial des revendications autour de la justice sociale, de l'égalité de traitement, de la reconnaissance du travail réel :

Ainsi, la CFDT santé-sociaux revendique :

- Des revalorisations salariales pour tous, à savoir 183 € net pour les agents des établissements autonomes et + 15 % d'augmentation de la masse salariale dans le privé non-lucratif, incluant l'ensemble des personnels.

- « A travail d'égal valeur, salaire égal », cela passe par :
 - o Des rémunérations d'un niveau équivalent tout au long de la carrière entre public et privé, afin de mettre un terme à la concurrence délétère entre public et privé ;
 - o Des négociations dans la BASSMS pour aboutir à une convention collective unique, seule à même de rétablir l'égalité de traitement entre professionnel.les exerçant le même métier ;
 - o Une révision des classifications ayant pour base le niveau de qualification et de certification, reconnaissant enfin les grades licence ou master obtenu pour certaines professions depuis des années, les certifications complémentaires exigées, etc... ;
 - o Un système de classification et rémunération reconnaissant les niveaux de responsabilités, l'expérience professionnelle acquise, l'exposition à la charge physique et nerveuse, permettant la juste reconnaissance du travail réel ;



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- Une attractivité des métiers retrouvées par l'amélioration de la qualité de vie au travail qui passe nécessairement par :
 - La question des effectifs et la fixation de ratios définis par un cadre national, garantissant par ailleurs un égal accès pour l'utilisateur partout sur le territoire ;
 - La fin de la logique de réparation pour une politique de prévention et de réduction d'exposition aux risques professionnels, notamment par l'attribution de jours de repos et de récupération.

- Un financement du secteur social et médico-social assurant l'égalité des moyens et de prise en charge des usagers sur le territoire.